

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1385

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Isoler les isolationnistes

LA SUISSE POURRAIT sans autre ranger Guillaume Tell au magasin des accessoires démodés et remplacer son héros tutélaire par Lucky Luke. Car dans le débat sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE), les protagonistes helvétiques ont pris modèle sur le cow-boy solitaire de Morris et Uderzo: ils tirent plus vite que leur ombre, à cette différence près que le référendum a remplacé le pistolet et que les tireurs se trompent de cible.

Introduite en 1874 dans l'arsenal des droits populaires, l'arme référendaire fut utilisée à répétition par les conservateurs et les fédéralistes pour tempérer les ardeurs législatives de la majorité radicale centralisatrice. Son succès conduisit progressivement à ce que se développe une culture politique de la concertation et du compromis, contre les décisions sèchement majoritaires. Tout est fait désormais, sauf exception, pour éviter d'en arriver à cette ultime épreuve, celle qui voit le peuple trancher en dernier ressort. On menace pour améliorer sa position dans les négociations, mais on ne dégaine que rarement.

Lorsque néanmoins ce scénario se présente et qu'une majorité populaire négative se dégage – en moyenne une fois sur deux –, c'est la victoire du statu quo. Parfois l'ouvrage est remis sur le

métier pour aboutir à une solution acceptable par le plus grand nombre. Ainsi récemment de la Loi sur le travail.

Dans le cas des accords bilatéraux avec l'UE, ces règles du jeu n'ont pas cours. Tout d'abord parce que les sept accords forment un tout. Attaquer victorieusement l'un d'eux, c'est condamner l'ensemble. En cas d'échec, il n'est pas question de reprendre le long et pénible exercice des négociations; notre partenaire européen a d'autres chats à fouetter. Quant au statu quo auquel nous ramènerait un rejet populaire, personne n'y aspire, si ce n'est les démocrates du centre

et autres nationalistes.

Syndicats et écologistes ne sont pas satisfaits, les seconds surtout, des mesures d'accompagnement proposées par le Conseil fédéral, qui doivent atténuer les inconvénients liés à la libre circulation des personnes et au transit routier (voir le dossier

*Il s'agit d'isoler les
isolationnistes en
soulignant l'enjeu
européen de ces
accords. Il sera temps
ensuite de batailler
pour améliorer
les mesures
d'accompagnement*

de l'édito, en page 3). Mais lorsqu'ils laissent planer la menace du référendum, ils réjouissent les tenants d'une Suisse isolée, et de ce fait prétendent protégée et libre. Alors qu'il s'agit au contraire d'isoler les isolationnistes en soulignant l'enjeu européen de ces accords. Il sera temps ensuite de batailler pour améliorer les mesures d'accompagnement si ces dernières se révèlent insuffisantes. JD